

AGRESSION D'UN OFFICIER AU BÂTIMENT A2 : ÇA SUFFIT !

Osny, le 30 septembre 2026

Ce jour aux environs de 10h30, au **bâtiment A2**, une intervention a été nécessaire à la suite du **refus obstiné d'une personne détenue de procéder à son changement de cellule**.

Malgré les injonctions répétées des agents, l'intéressé a refusé d'obtempérer, opposant une **inertie physique totale** et contraignant les personnels à intervenir en faisant usage de la force strictement nécessaire pour maîtriser l'individu.

Plus grave encore, la personne détenue était armée d'une lame de rasoir.

Au cours de l'intervention, **un officier a été blessé au niveau de l'œil.**

L'UFAP UNSa JUSTICE NE BANALISERA JAMAIS LES AGRESSIONS !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, l'agression d'un personnel dépositaire de l'autorité publique est un acte inacceptable qui exige une réponse immédiate, ferme et exemplaire de l'institution.

L'UFAP UNSa JUSTICE exige :

- **Une sanction disciplinaire maximale et exemplaire ;**
- **Des poursuites et des suites pénales intransigeantes** afin que la justice punisse sévèrement cet acte ;
- **Le transfert immédiat** de l'agresseur dès sa sortie du quartier disciplinaire.

TOUCHER À UN AGENT, C'EST ATTAQUER TOUTE LA CORPORATION !

Les personnels pénitentiaires exercent quotidiennement leurs missions dans des conditions difficiles. **La violence ne peut et ne doit jamais devenir une banalité ni une composante ordinaire de nos métiers.**

La violence envers les personnels doit entraîner une réponse ferme et systématique.

L'**UFAP UNSa Justice** apporte tout son soutien à notre collègue blessé ainsi qu'à l'ensemble des agents intervenants. Nous tenons par ailleurs à saluer la réactivité de l'administration dans la prise en charge médicale et accompagnante de notre collègue.

FACE AUX AGRESSIONS : TOLÉRANCE ZÉRO !

L'UFAP UNSa JUSTICE TOUJOURS AUX CÔTÉS DES PERSONNELS

Le bureau local